

Le Bulletin de la retraite

NO 13 • AVRIL-MAI 2016

PRÉSENTÉ PAR L'

OR OBSERVATOIRE
DE LA RETRAITE

observatoireretraite.ca

LES PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION DES RÉGIMES PUBLICS

À bien regarder l'état des discussions au Québec et au Canada sur les régimes publics de retraite, la question n'est plus tant de savoir si ces régimes devront ou non être bonifiés, mais plutôt de déterminer de quelle manière ils le seront. Après s'être rencontrés en décembre dernier, les ministres des Finances provinciaux et canadien se sont donné rendez-vous en juin prochain afin de traiter de cette question. Il est donc à prévoir que le débat se concentre sur les finalités et les modalités d'amélioration des régimes publics : souhaite-t-on procéder à une amélioration ciblée ou envisage-t-on une réforme structurante et porteuse pour la classe moyenne? Il s'agit de l'une des nombreuses questions qui seront mises au jeu et qui rendent nécessaire l'examen des propositions d'amélioration actuellement sur la table. C'est à cet examen que souhaite introduire la présente édition du Bulletin de la retraite.

Bonne lecture.

Actualités

■ La nouvelle filiale de la Caisse de dépôt et placement, CDPQ Infra, a présenté le 22 avril un projet de réseau de transport collectif¹ qui desservirait une part importante de la communauté urbaine de Montréal. Le montage financier de ce projet, évalué à 5,5 milliards \$, engagerait une participation financière de 3 milliards \$ de la Caisse,

1. <http://cdpqinfra.com/fr/content/cdpq-infra-pr%C3%A9sente-un-nouveau-r%C3%A9seau-int%C3%A9gr%C3%A9-reliant-le-centre-ville-de-montr%C3%A9al-la-rive>

le reste étant réparti entre les gouvernements du Québec et du fédéral. Il s'agit du premier projet d'infrastructure avancé par CDPQ Infra depuis sa création, au printemps 2015.

■ L'Association des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) a réagi à cette annonce en demandant à la Caisse de faire preuve de plus de transparence dans ce projet, en rendant notamment publiques les études menées pour assurer la rentabilité du projet².

■ Dans la foulée de la COP 21 de Paris, un groupe d'investisseurs institutionnels gérant ensemble 3,6 milliards de milliards \$ (ou 3,6 téra dollars) ont signé en avril dernier une entente destinée à encadrer leurs stratégies de gestion dans les secteurs du gaz et du pétrole. Cet engagement vise à limiter les émissions de méthane issues de ces deux secteurs, émissions contribuant fortement aux bouleversements climatiques actuels. Bâtirente est l'un des gestionnaires de fonds signataire de cette entente³.

■ Le 11 mai dernier, le ministre des Finances, Carlos Leitaó, a déposé à l'Assemblée nationale le dernier rapport annuel

2. <http://www.aqrp.qc.ca/nouvelles/train-electrique-la-caisse-de-depot-et-placement-doit-faire-preuve-de-transparence-556>

3. <http://www.ceres.org/press/press-releases/investors-worth-3.6-trillion-support-limiting-methane-emissions>

Sommaire

Mobilisations	2
Le savant et la politique L'amélioration des régimes publics de retraite au Québec et au Canada : un survol des propositions	2
Veille internationale États-Unis, Angleterre, France, Grèce	5
Ressources documentaires ■ Documents de l'Observatoire de la retraite sur l'amélioration du RRQ/RPC ■ Perspectives québécoises et internationales sur l'amélioration des régimes publics	6

de gestion de la Régie des rentes du Québec. Rappelons que la Régie des rentes a été consolidée au sein d'une nouvelle entité, Retraite Québec, depuis le 1^{er} janvier 2016. Parmi l'ensemble des informations et résultats présentés dans le rapport, soulignons que des Régimes volontaires d'épargne-retraite couvraient, à la fin 2015, un peu moins de 10 000 personnes participantes⁴.

■ S'inspirant du partenariat établi entre le gouvernement du Québec et la Caisse de dépôt et placement, le ministre fédéral des Finances, Bill Morneau, a discuté avec son comité consultatif sur le développement économique du rôle que pourraient jouer les caisses de retraite au Canada dans le financement d'infrastructures. Cette rencontre, qui a eu lieu le 13 mai, a une fois de plus montré le caractère stratégique de la gestion de l'épargne-retraite⁵.

Mobilisations

■ Le Réseau FADOQ a déposé à la Cour fédérale le 2 mai dernier une requête visant à contraindre le gouvernement fédéral à appliquer la Loi canadienne en santé afin de mettre un terme à la pratique des frais accessoires en santé. Cette requête, appuyée par plusieurs groupes et associations, s'inscrit dans une campagne de lutte contre la surfacturation de frais médicaux, qui contribue à l'appauvrissement des personnes vieillissantes et retraitées⁶.

■ Près de 3000 employées et employés de 48 résidences privées pour personnes âgées ont effectué une journée de grève, le 11 mai dernier, pour faire connaître au grand public et dénoncer leurs conditions de travail. Cette action soulève non seulement d'importantes questions sur les stratégies de gestion des groupes propriétaires de ces résidences, notamment sur le plan des salaires, mais aussi sur le rôle que joue et que pourrait jouer l'épargne-retraite collective dans l'offre de logements pour personnes vieillissantes⁷.

4. http://www.rrq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/www.rrq.gouv.qc.ca/Francais/publications/regie/rapports_annuels/RA_2016/RAG-2015.pdf

5. <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/politique/2016/05/25/002-caisse-retraite-investissements-infrastructures-ottawa.shtml>

6. <http://www.newswire.ca/fr/news-releases/frais-accessoires---recours-judiciaire-pour-forcer-le-gouvernement-federal-a-faire-cesser-la-pratique-des-frais-accessoires-immEDIATEMENT-577952411.html>

7. <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2016/05/10/001-greve-residences-privées-personnes-agees-quebec.shtml>

LE SAVANT ET LA POLITIQUE

L'amélioration des régimes publics de retraite au Québec et au Canada : un survol des propositions

Ruth Rose,
professeure associée
au département de sciences économiques
UQAM

Un consensus se dessine maintenant pour améliorer le Régime de pensions du Canada (RPC) et le Régime de rentes du Québec (RRQ). Cette question sera à l'ordre du jour d'une rencontre des ministres provinciaux et fédéral des Finances, planifiée pour le mois de juin prochain. On peut s'attendre à ce qu'une ou des propositions concrètes soient mises sur la table à cette occasion et qu'un débat public large soit tenu ensuite.

Nous présentons ici un bref survol de cinq propositions d'amélioration des régimes publics afin de contribuer à ce débat. Il s'agit d'une version abrégée d'une analyse plus approfondie de ces propositions, que l'on retrouvera sur le site de l'Observatoire de la retraite⁸.

Les propositions sur la table

Nous évaluons ici les cinq propositions en fonction de trois paramètres principaux :

- le taux de remplacement du revenu de carrière offert par les régimes publics ;
- le maximum des gains admissibles (MGA) qui est actuellement égal à 54 900 \$, soit le salaire industriel moyen (SIM) ;
- la possibilité d'exclure les entreprises qui ont déjà un régime complémentaire de retraite (RCR) comparable.

D'autres paramètres interviennent évidemment dans la conception des régimes publics, tels que le montant de l'exemption pour fins de cotisations et pour fins de détermination de la rente, la période d'entrée en vigueur de la bonification et le lien entre cette décision et le degré de capitalisation, ainsi que le taux de cotisation requis. Mais pour le présent article, nous nous limiterons aux trois premiers paramètres.

Les cinq propositions sur la table sont :

8. Observatoireretraite.ca

a) Celle du Congrès du travail du Canada (CTC) et de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Celle-ci doublerait le taux de remplacement de 25 % à 50 %. La FTQ, mais pas le CTC, propose également d'augmenter le MGA à 71 500 \$ et de doubler l'exemption à 7 000 \$ par année, mais de la garder gelée par la suite. Comme dans le cas des propositions du RRPO (point b) et celle du Parti libéral (point e), selon la proposition CTC-FTQ, la nouvelle tranche du RPC/RRQ serait pleinement capitalisée. Donc, il faudrait entre 39 et 47 ans avant d'offrir de pleines rentes.

b) Le Régime de retraite de la province de l'Ontario (RRPO)

Ce régime remplacerait 40 % des revenus inférieurs au SIM et 15 % des revenus supérieurs à ce seuil avec un MGA de 90 000 \$. Il garderait l'exemption à 3 500 \$. Contrairement aux autres propositions, celle-ci permettrait aux entreprises qui ont un régime comparable, principalement des régimes à prestations déterminées, de ne pas participer au RRPO.

c) Une proposition 10-10-10

Cette proposition semble avoir été l'option privilégiée par la table des ministres des Finances lors d'une rencontre sous le gouvernement conservateur en 2013. Un veto de la part de Jim Flaherty, ministre des Finances fédéral, a eu pour effet d'écartier toute amélioration à ce moment-là. Cette proposition augmenterait le taux de remplacement de 10 %, augmenterait le MGA de 10 000 \$ (pour le fixer à 64 900 \$) et ferait entrer en vigueur le régime sur une période de 10 ans.

d) Une proposition 15-15-15-15- GRAPHIQUE 1

Cette proposition, mise de l'avant par l'auteur du présent article, est un compromis entre les trois propositions précédentes. Le taux de remplacement serait augmenté de 15 % pour le fixer à 40 % comme le RRPO. Le MGA serait augmenté de 15 000 \$ (jusqu'à 69 900 \$), la modification entrerait en vigueur sur une période de 15 ans et l'exemption serait fixée à 15 000 \$.

e) La proposition incluse dans la plate-forme électorale du Parti libéral

Celle-ci augmenterait

le taux de remplacement du revenu à 50 %. Toutefois, l'exemption serait augmentée à 30 000 \$ et ces revenus ne seraient pas couverts par une bonification de la rente non plus. Le MGA serait fixé à 80 000 \$.

Analyse comparée des propositions

Afin de clarifier leur portée, les propositions d'amélioration des régimes publics peuvent être comparées en fonction des trois paramètres retenus plus haut.

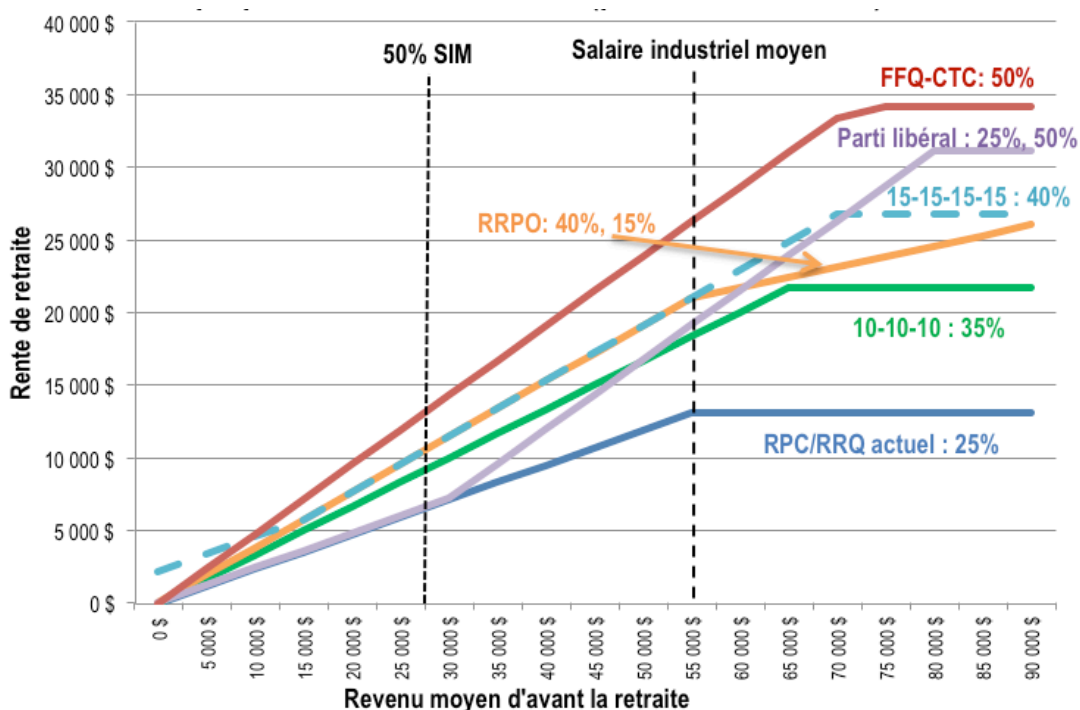
Le montant de la rente et du revenu provenant des régimes publics

Le premier élément significatif de comparaison porte sur le montant de la rente et du revenu provenant des régimes publics. Le Graphique 1 compare les cinq propositions en fonction de la rente qu'ils proposent.

Le Graphique 2 à la page suivante montre le revenu total qui serait offert par les trois régimes publics de retraite, soit la Pension de la sécurité de la vieillesse (PSV), le Supplément de revenu garanti (SRG) et le RPC/RRQ en fonction des cinq propositions.

Alors que la PSV est un régime quasi universel, le SRG est un programme d'assistance dont le montant est réduit à des taux de 50 % ou de 75 % en fonction des revenus autres que la PSV. Il crée ainsi une « trappe fiscale » qui rend difficile aux personnes de la classe moyenne de s'éloigner du minimum fourni par la PSV et le SRG (17 076 \$ pour une personne

Rente de retraite offerte par le RPC/RRQ actuel et cinq propositions d'amélioration (paramètres de 2016)



seule en tenant compte de l'augmentation annoncée dans le Budget 2016).

Pour les personnes dont les gains moyens de carrière ont été très faibles, les cinq propositions offriraient des augmentations de seulement quelques centaines de dollars puisque la bonification de la rente servirait surtout pour réduire le SRG à un taux de 75 %. Voir le graphique 2.

Pour les personnes ayant gagné, en moyenne, la moitié du SIM, la proposition FTQ-CTC offrirait le revenu le plus généreux, soit environ 22 000 \$, alors qu'actuellement les trois régimes publics n'offrent que 19 200 \$. Pour les personnes dont le revenu moyen de carrière est égal au SIM, seule la proposition FTQ-CTC permettrait de remplacer 60 % du revenu d'avant la retraite soit un montant d'environ 33 100 \$. Actuellement, les trois régimes publics fournissent 22 000 \$.

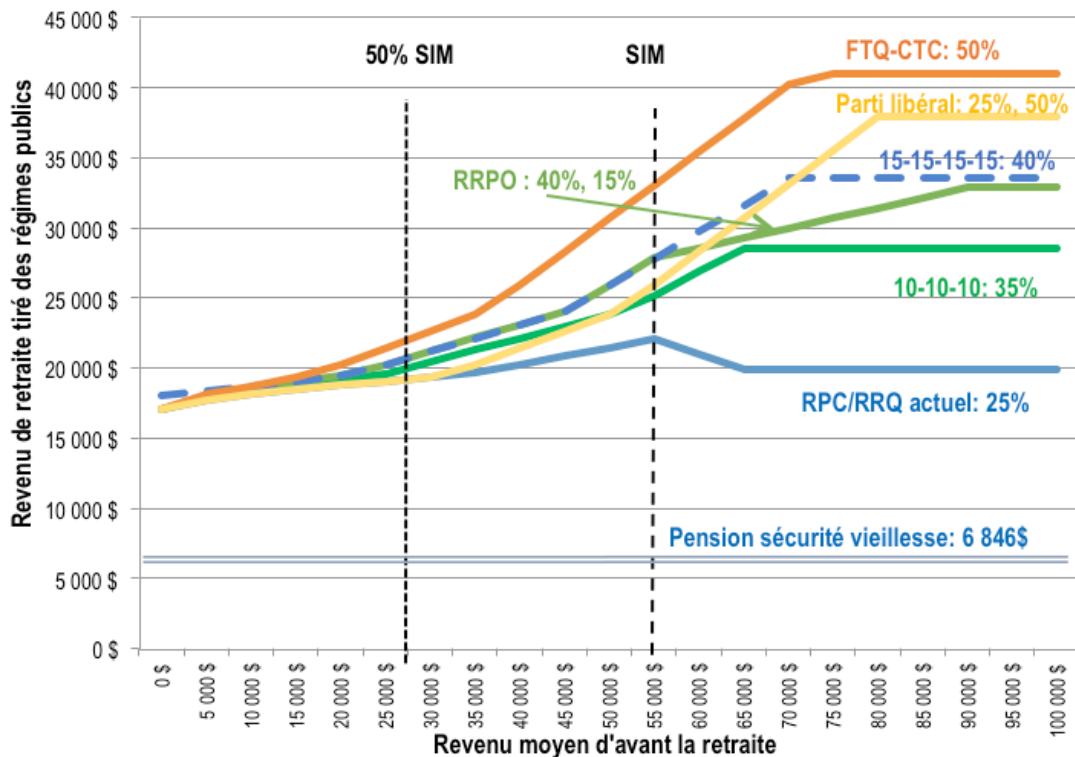
Le RRPO et le 15-15-15-15 arrivent en deuxième place avec un montant d'environ 20 700 \$ à la moitié du SIM et 27 800 \$ pour les personnes ayant gagné le SIM en moyenne.

Le 10-10-10 offre assez peu aux personnes ayant gagné moins que le SIM parce que les montants additionnels servent d'abord pour réduire le SRG. À la moitié du SIM, le revenu de retraite serait de 20 100 \$ et au SIM de 25 200 \$.

La proposition du Parti libéral n'offre rien aux personnes ayant gagné moins de 30 000 \$ une bonne partie de leur vie.

GRAPHIQUE 2

Revenu de retraite offerte par la PSV, le SRG et le RPC/RRQ selon cinq propositions d'amélioration — personne seule



En haut de ce seuil, la bonification de la rente sert d'abord pour réduire le SRG; donc, au niveau du SIM le revenu provenant des régimes publics représenterait 25 900 \$.

Le maximum des gains admissibles (MGA)

Pour les revenus supérieurs au SIM, toutes les propositions offrent une amélioration de la rente proportionnelle au taux de remplacement préconisé et en fonction du MGA. En effet, l'augmentation du MGA est un des enjeux importants de la réforme. Actuellement, les gens qui, au cours de leur carrière, ont gagné le SIM en moyenne (égal au MGA actuel), ne reçoivent pas la rente maximum, parce que les années où les gains ont été supérieurs à ce niveau ne compensent pas les années où ils ont été inférieurs. En ce sens, toute augmentation du MGA aurait pour effet d'assurer que, pour les personnes appartenant à la classe moyenne, la rente RPC/RRQ serait plus proportionnelle à leurs gains de carrière.

Un MGA fixé à 64 900 \$ tel que proposé par le 10-10-10 est probablement trop faible, mais tout chiffre entre le 69 900 \$ proposé par le 15-15-15-15 et le 90 000 \$ du RRPO serait raisonnable. Un MGA fixé à 150 % du SIM (82 350 \$ en 2016) couvrirait l'ensemble des revenus d'environ 85 % de la population canadienne et assurerait une indexation régulière en ligne avec les autres paramètres du régime.

L'exclusion de certaines entreprises

Seul le RRPO propose de permettre à des entreprises qui offrent un régime c o m p l é m e n t a i r e comparable de s'en retirer. Outre certains régimes interentreprises à prestations cibles, un régime serait considéré comme comparable s'il est à prestations déterminées et offre une rente au moins aussi généreuse que celle du RRPO. Un régime à cotisation déterminée où la contribution totale est d'au moins 8 %, dont 4 %, assumée par l'employeur serait aussi considéré comme comparable. Aussi, parce qu'il est conçu comme un régime de pension agréé (RPA) en vertu de la loi fédérale d'impôt, le RRPO ne pourrait pas couvrir les travailleuses et travailleurs autonomes et l'Ontario est à la recherche d'une solution

à ce problème.

L'exclusion des meilleurs régimes à prestations déterminées, notamment ceux du secteur public, aurait pour effet de diminuer de beaucoup le bassin de travailleurs et travailleuses gagnant de bons salaires qui aident à financer les rentes des petits salariés. Cela explique peut-être pourquoi le coût estimé du RRPO est plus élevé proportionnellement à celui de la proposition CTC-FTQ. De plus, même les meilleurs régimes complémentaires ont généralement des coûts d'administration et de gestion des placements plus élevés que le régime public.

Comme c'est le cas avec le RPC/RRQ actuel, il serait normal que les régimes complémentaires y soient coordonnés en ce sens qu'à partir de 65 ans puisqu'ils ne couvrent pas la partie du salaire qui est couverte par le régime public. Cela aurait pour effet de réduire le taux de cotisation nécessaire, possiblement davantage que l'augmentation du taux du RPC/RRQ. Surtout, la coordination avec le régime public diminuerait l'exposition de l'entreprise à un éventuel déficit et à la volatilité des cotisations patronales résultant des fluctuations des marchés financiers.

En résumé

Compte tenu des derniers développements, on peut s'attendre à ce qu'une bonification du RPC/RRQ voie le jour dans les prochaines années. Afin d'assurer un meilleur revenu de retraite à la grande majorité de la classe moyenne, il faudrait que cette amélioration permette de remplacer au moins 40 % du revenu d'avant la retraite et que le maximum des gains admissibles soit augmenté à au moins 69 900 \$. Il serait préférable que ce régime soit universel et que l'on ne permette pas à certains employeurs de s'en retirer.

Des analyses actuarielles et des consultations publiques larges devraient avoir lieu au sujet des autres paramètres, notamment le montant de l'exemption, la période d'entrée en vigueur, la taille de la réserve et le taux de cotisation. Il y a aussi lieu de discuter des autres rentes offertes par le RPC/RRQ, notamment les rentes d'invalidité, de conjoint survivant, d'orphelin et d'enfant de personne invalide, ainsi que des prestations de décès.

Veille internationale

États-Unis

À la suite de pressions importantes des associations de retraités, le Trésor américain a pris la décision de ne pas couper dans l'un des plus gros fonds de pension nationaux,

le Central States Pension Fund. Plus d'un quart de million de routiers en activité et à la retraite ont failli voir le montant de leur retraite baisser sévèrement, en raison de la législation ratifiée en 2014 permettant aux caisses de retraite de réduire le montant des prestations si cela améliore leur solvabilité. Les Teamsters ont alors formé 60 comités régionaux à travers le pays afin d'exhorter le Département du Trésor à rejeter la demande du fonds. Pour l'organisme Pension Rights Center, qui qualifie la décision de « victoire pour la démocratie », ce rejet ne signifie toutefois pas la fin des coupes éventuelles, puisque d'autres fonds se trouvent dans un état critique et ont déposé au Trésor une demande de réduction des retraites.⁹

Angleterre

La récente réforme de la retraite de base anglaise, la New State Pension, suppose une amélioration de la prestation universelle. Or, l'Institute for Fiscal Studies démontre que des millions d'épargnants seront les grands perdants de cette réforme : les employés en sous-traitance et les travailleurs actuellement dans la vingtaine et la trentaine. En 2050, seulement un tiers des personnes qui atteignent l'âge de la retraite seront mieux pourvues dans le cadre du nouveau système que dans le système précédent¹⁰.

France

France Stratégie (anciennement le Centre d'analyse stratégique - CAS), un organisme de réflexion, d'expertise et de concertation chargé d'évaluer les politiques publiques, a lancé le projet 2017-2027 visant à éclairer les enjeux collectifs de la prochaine élection présidentielle. Dans la foulée de cette initiative, la note d'analyse Vieillesse, jeunesse : quelles politiques? a récemment été publiée, réunissant des contributions d'experts et d'acteurs de la société civile qui s'interrogent : faut-il rééquilibrer les transferts publics en direction des plus jeunes alors que nous devons faire face à des besoins accrus liés au vieillissement? L'analyse examine différentes options pour assurer un équilibre des efforts de la nation entre les âges¹¹.

Grèce

Le Parlement grec a adopté, le 8 mai dernier, une réforme des retraites controversée qui s'inscrit dans les efforts du gouvernement Tsipras pour répondre aux exigences de

9. <http://www.pensionrights.org/newsroom/releases/pension-rights-center-praises-us-treasury-department-rejection-central-states-pens>

10. <http://www.ifs.org.uk/publications/8224>

11. <http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/17-27-jeunesse-vieillesse2.pdf>

ses créanciers d'ici 2018. Le parti souverainiste Anel et la gauche Syriza ont voté en faveur de cette loi contestée par les syndicats, qui prévoit la réduction des retraites les plus élevées, la fusion des multiples caisses d'assurance, l'augmentation des cotisations, des taxes et de l'imposition surtout pour les moyens et hauts revenus¹².

Ressources documentaires

Documents de l'Observatoire de la retraite sur l'amélioration du RRQ/RPC

■ *L'amélioration des régimes de pension du Canada et de rentes du Québec : les propositions sur la table*, Dossier de l'Observatoire, 2016, 31 p. <http://observatoireretraite.ca/wp-content/uploads/2016/05/DossierR%C3%A9gimes-publics.pdf>

■ *L'amélioration des régimes de pension du Canada et de rentes du Québec*, Brochure, 2016, 16 p. <http://observatoireretraite.ca/wp-content/uploads/2016/05/BrochureR%C3%A9gimes-publics.pdf>

■ *Présentations*, colloque «L'amélioration du Régime de rentes du Québec et la sécurité financière à la retraite : enjeux et perspectives», 4 novembre 2015. <http://observatoireretraite.ca/activites/colloque-2/>

■ «L'amélioration du Régime de rentes du Québec : pourquoi? Pour qui?», *Bulletin de la retraite*, no 6, mai-juin 2015, 8 p. <http://observatoireretraite.ca/wp-content/uploads/2015/05/BulletinretraiteNo6MaiJuin2015VD.pdf>

■ «Femmes, retraite et régimes publics», *Bulletin de la retraite*, no 9, octobre-novembre 2015, 6 pages. <http://observatoireretraite.ca/wp-content/uploads/2015/10/bulletin9.pdf>

■ Cahier spécial sur le Régime de rentes du Québec et les enjeux de la retraite, *Le Devoir*, 21-22 novembre 2015, 6 p. http://observatoireretraite.ca/wp-content/uploads/2016/05/Cahier-Sp%C3%A9cial_RRQ.pdf

Perspectives québécoise, canadienne et internationale sur l'amélioration des régimes publics

■ FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC. *Une retraite à l'abri des soucis* <http://ftq.qc.ca/une-retraite-a-labri-des-soucis/>

12. http://www.lemonde.fr/economie/article/2016/01/05/grece-la-reforme-des-retraites-est-lancee_4842143_3234.html

■ CONGRÈS DU TRAVAIL DU CANADA. *A Better Plan for All*, campagne, mai 2016. <https://www.abetterplanforall.ca/>

■ CENTRE CANADIEN DES POLITIQUES ALTERNATIVES. *What, Me Worry? Income Risks for Retiring Canadians* https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/Ontario%20Office/2015/07/What_Me_Worry%20FINAL.pdf

■ COMMISSION EUROPÉENNE. *Pensions : European Pillar of Social Rights* http://ec.europa.eu/priorities/publications/pensions-european-pillar-social-rights_fr

■ PENSIONS RIGHTS CENTER. *Making Headway : A Profile of Pension Rights Center Initiatives to Advance State-Administered Retirement Plans for Private-Sector Workers* http://www.pensionrights.org/sites/default/files/docs/prc_final_making_headway_02.19.16.pdf

■ CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DES RETRAITÉS. *Pour un système de retraite universel* <http://www.retraite-cfr.fr/pour-un-syst%C3%A8me-de-retraite-universel.html>

Le Bulletin de la retraite

PRÉSENTÉ PAR L'  OBSERVATOIRE DE LA RETRAITE

L'IRÉC publie un bulletin de la retraite afin d'améliorer les connaissances du grand public et de soutenir l'action des organismes qui y interviennent.

NUMÉRO 13/AVRIL-MAI 2016

Institut de recherche en économie contemporaine

1030, rue Beaubien Est, bureau 103, Montréal, Québec H2S 1T4
(514) 380-8916/www.irec.net

Directeur général : Robert Laplante

Directeur de l'information : André Laplante

Rédacteurs du Bulletin de la retraite : Amélie Descheneau-Guay, Frédéric Hanin, François L'Italien

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec